

CONSEIL MUNICIPAL
29 MARS 2016
COMPTE RENDU

0 OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille seize, le 29 mars à 20 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 11/0132016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme DOUAY excusée avec pouvoir à Mme DUCHENNE, M. LAGNIEZ excusé avec pouvoir à M. BEAUMONT.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme BERTRAND est élue secrétaire de séance.

Pas de remarque concernant le précédent compte-rendu.

M. le Maire indique qu'en l'absence du compte de gestion définitif du trésorier, les trois premiers points à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance.

Il demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les extensions de réseau ERDF compte tenu de nouveaux éléments.

IV - Redevances scolaires

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2011, la commune a acceptée de verser aux communes extérieures la somme de 100 €/an et par enfant en cas de réciprocité pour les enfants scolarisés à l'extérieur. Depuis, de nombreuses communes ont fait le choix de ne plus appliquer ce dispositif.

La commune n'accepte actuellement que très peu d'enfants de l'extérieur hormis les fratries.

Mme QUEVA demande si des inscriptions en cours d'année sont possibles. Mme SIKORA répond qu'une rentrée en janvier est envisagée compte tenu de l'effectif des TPS-PS pour l'an prochain.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention le Conseil Municipal décide de supprimer le dispositif de redevance scolaire ainsi que la participation de la commune à compter de la rentrée 2016/2017.

V - Camps d'ados

Mme SIKORA indique que les camps d'ados vont être reconduits cette année. Le budget prévisionnel établi un coût de 240 € et 280 € par quinzaine et par jeune. Elle sollicite du Conseil une prise en charge à hauteur de 50% pour les Neuvilleois comme les années précédentes, le reste à charge étant supporté par les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessous.

Tarifs pour les Neuvilleois (la quinzaine)

	QF<750 €	QF>750 €
1 ^{er} enfant	120 €	130 €
2 ^{ème} enfant	100 €	120 €
3 ^{ème} enfant	80 €	100 €

Tarifs pour les extérieurs (la quinzaine)

	QF<750 €	QF>750 €
1 ^{er} enfant	240 €	260 €
2 ^{ème} enfant	200 €	240 €
3 ^{ème} enfant	160 €	200 €

Mme SIKORA précise que les camps d'ados auraient lieu à l'étang des moines de Fourmies ou à Merllimont.

VI- Convention FDE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le coût estimatif des travaux de la rue des Balloteux et Hennebique. Il indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des voiries devraient être transférées à la CUA.

Après discussion avec le Président de la CUA, il a été convenu de la réalisation des travaux en 2 tranches.

Ainsi les travaux de voirie de la rue des Balloteux seront réalisés en 2017 par la CUA.

Concernant ce dossier, l'enfouissement des réseaux peut être subventionné à hauteur de 52 920 € par la FDE 62.

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec la FDE62 afin d'obtenir les financements relatifs à l'enfouissement des travaux.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec la FDE62 ainsi que les documents en rapport.

Un dossier d'appel d'offres est prévu pour l'ensemble des travaux.

M. FIQUET dit qu'il faudrait profiter de ces travaux pour traiter la dangerosité du carrefour Balloteux/ rue de la Barre.

VII- Fonds de Soutien à l'Investissement Local et Fonds de Concours CUA

M. Fournier présente au Conseil le Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

La loi 2016 sur la « relance de l'investissement public » associant l'Etat, la CUA et la commune permet d'effectuer des travaux sur les bâtiments publics, d'investir sur les mises aux normes, sur le thermique, sur la construction de logement...

La Communauté Urbaine se charge de centraliser les demandes pour l'ensemble des communes membres. Les délais octroyés étant très réduits, la commune a déposé le dossier de la mise en accessibilité de la Mairie la semaine passée.

Les travaux prévus par le Conseil sont une rampe d'accès à la mairie, le changement de la porte de la mairie et la modification de la banque d'accueil.

Le montage financier serait le suivant :

FSIL	13 200 €
FCUA	4 400 €
Commune	8 800 €
Total TTC	26 400 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter la Préfecture au titre du FSIL et la Communauté Urbaine au titre des fonds de concours. M. le Maire est autorisé à signer les documents en rapport.

VIII- Contrat Enfance Jeunesse

Mme SIKORA indique que le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance et qu'il convient de le renégocier avec un axe supplémentaire pour les séjours jeunes.

Ce contrat permet : le financement des centres, la formation du BAFA, la prestation des services périscolaires et centres de loisirs, le financement pour les centres de vacances avec hébergement.

Mme SIKORA précise au conseil notre volonté de passer en gestion communale en Janvier 2017, par souci de gain financier, la fin du contrat avec l'UFCV intervenant le 31 décembre 2016. Cette gestion permettrait une gestion autonome du centre dès les vacances de février 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à négocier le nouveau CEJ et à signer les documents en rapport.

IX- Extension des réseaux ERDF

M. le Maire revient sur les trois prises en charges d'extension de réseau rejetées par le Conseil en décembre dernier.

Les montants des devis ERDF ont été revus à la baisse par la prise en charge des tranchées par les investisseurs.

- **Lotissement rue des Croix** 1 968.79 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge de l'extension demandée.

- **Lotissement route de Béthune** 2 937.89 € TTC

Mme Bertrand demande si les terrains sont vendus. M. le Maire répond qu'à sa connaissance, il y aurait deux réservations.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de l'extension demandée.

- **SCI rue du Carlin**

M. le Maire explique qu'à la suite du refus de prise en charge, le permis de construire a été refusé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe sur la prise en charge de ce dossier lors du dépôt d'un nouveau permis de construire.

X- Points divers

- M. le Maire informe le conseil que le logement situé rue de la barre, au-dessus du Cabinet du Docteur Ferton (appartement comprenant 2 chambres et une belle pièce à vivre) est disponible à compter du 1^{er} Juillet 2016.
- M. le Maire indique que la Communauté Urbaine et Véolia vont réaliser des travaux de mise aux normes des réseaux dans les rues de la Barre, du Carlin et de la Paix de la mi-avril à juillet (travaux jusqu'aux compteurs des particuliers, si tuyauterie en plomb). Un courrier a été envoyé aux riverains par Véolia.
- M. le Maire indique que le Département prévoit l'inscription de nombreux sites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dont 5 se trouvent sur le territoire de Neuville. Cela aura des répercussions sur les autorisations d'urbanisme délivrées dans ces périmètres.
- M. DURIER demande aux Conseil de réfléchir à un emplacement définitif pour le monument des lycéens étant précisé que des idées de mise en valeur ont été proposées par le comité du centenaire. De nombreux conseillers disent que l'aspect « sécurité » doit être pris en compte dans ce projet.
- 9 avril : cérémonie des Canadiens.
9 mai : cérémonie avec les Tchèques et les Slovaques.
18 juin : fête de la Musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15.
Prochaine réunion prévue le 14 avril 2016.

Le Maire,
Jean-Pierre PUCHOIS

